

COMMISSION DES JEUNES

Règlement challenge U17 2024/2025

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et du district de football de la Gironde sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement au niveau qu'elles veulent. 2 niveaux sont proposés pour la première phase :

- 1 Niveau d'accèsion en U18 LfNA. (40 équipes max)
- 2 Niveaux district gironde.

Le niveau brassage LfNA nécessite la réalisation d'un dossier de candidature. Plusieurs critères sont à respecter pour pouvoir accéder à ce championnat. La commission des jeunes étudiera chaque dossier et validera ou non les candidatures. Un suivi du respect de ses critères sera réalisé à mi saison et/ou en fin saison (formation CFF3/DF Coach Jeune). La commission appliquera les sanctions correspondantes le cas échéant.

Participent à ces championnats :

1ere phase :

- Niveau Brassage LfNA : 31 équipes réparties en 4 poules de 8 équipes, avec matches aller simple.
- Niveau 1 Brassage district : 29 équipes réparties dans 3 poules de 10 équipes avec matches aller simple.
- Niveau 2 Brassage district : 32 équipes réparties dans 3 poules de 8 équipes et 1 poules de 10 équipes avec matches aller simple.

2eme phase :

- D1 à 12 équipes réparties en 1 poules de 12 équipes avec matches aller simple.
- D2 à 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller simple.
- D3 à 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller simple.
- D4 à 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller simple.
- D5 avec le reste des équipes (10) ainsi que les éventuels nouveaux engagements.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U17 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U18.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de catégorie d'âge U16, U17
- Les joueurs de catégorie d'âge U15 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

COMMISSION DES JEUNES

Règlement challenge U17 2024/2025

En fonction de l'état des engagements, le district de football pourra décider de modifier et adapter les structures de championnat pour l'intérêt sportif des compétitions.

II. Accessions – Rétrogradations

Le tableau annexé au présent règlement indique les conditions de montées et de descentes avec les précisions suivantes :

Accession en U17 Départementale 1- 2^{nde} Phase (12 Équipes)

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place (inclusive) de chacune des 4 poules du **brassage LfNA U17 – 1^{ère} phase** accèdent au championnat départemental U17 D1 – 2^{nde} phase.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 4^{ème} puis au second meilleur 4^{ème} et si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions des règlements du district. Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir 1 poules de **12 équipes** en U17 D1 – 2^{ème} phase.

Accession en U17 Départementale 2 – 2^{nde} Phase (24 Équipes)

- Les autres équipes classées de la 4^{ème} place à la 7^{ème} place (inclusive) de chacune des 4 poules du **brassage LfNA U17 – 1^{ère} phase** accèdent au championnat départemental U17 D2 – 2^{nde} phase (**soit 16 Équipes**)

- Les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} et les 2 meilleurs 3^{ème} des 3 poules du **brassage niveau 1 District U17 – 1^{ère} phase** accèdent au championnat départemental U17 D2 – 2^{nde} phase (**soit 8 Équipes**).

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 3^{ème} puis au meilleur 4^{ème} et si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions des règlements du district.

Accession en U17 Départementale 3 – 2^{nde} Phase (24 Équipes)

- Les autres équipes classées de la 8^{ème} place à la 9^{ème} place (inclusive) de chacune des 4 poules du **brassage LfNA U17 – 1^{ère} phase** accèdent au championnat départemental U17 D3 – 2^{nde} phase. (**soit 5 Équipes**). Les autres équipes classées de la 3^{ème} place à la 6^{ème} place et le meilleur 7^{ème} des 4 poules du **brassage niveau 1 District U17 – 1^{ère} phase** accèdent au championnat départemental U17 D3 – 2^{nde} phase. (**soit 11 Équipes**)

- Les équipes classées à la 1^{ère} place et 2^{ème} place des 4 poules du **brassage niveau 2 District U17 – 1^{ère} phase** accèdent au championnat départemental U17 D3 – 2^{nde} phase. (**soit 8 Équipes**).

En cas de vacance, il est fait appel à au meilleur 2^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions des règlements du district.

Accession en U17 Départementale 4– 2^{nde} Phase

- Les reste équipes des 4 poules du **brassage niveau 1 District U17 – 1^{ère} phase** accèdent au championnat départemental U17 D4 – 2^{nde} phase. (**soit 10 Équipes**)

- Les équipes classées à la 1^{ère} place à la 4^{ème} place et les 2 meilleurs 5^{ème} des 4 poules du **brassage niveau 2 District U17 – 1^{ère} phase** accèdent au championnat départemental U17 D4 – 2^{nde} phase (**soit 14 Équipes**).

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 5^{ème} suivant puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions des règlements du district.

COMMISSION DES JEUNES

Règlement challenge U17 2024/2025

Accession en U17 Départementale 5- 2^{nde} Phase

Toutes les équipes restantes des 4 poules du **brassage niveau 2 District U17 – 1ère phase** accèdent au championnat départemental U17 D5 – 2^{nde} phase ainsi que les éventuelles nouvelles équipes engagées.

- **Accessions des équipes U17 D1 au Championnat régional U18 LfNA.**

Le nombre d'équipes qui accèdent en championnat régional est déterminé par la Ligue de football Nouvelle Aquitaine. Pour la saison 2024/2025, ce nombre est de 2 en fin de saison.

Les 2 équipes classées première (1^{ère}) et deuxième (2^{ème}) à la fin du championnat départemental 1 accéderont au championnat régional U18 Ligue.

III. Classements :

- En cas d'égalité de points, le classement des équipes classées ex aequo **dans une même poule** se fera de la façon suivante. Il sera tenu compte (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y aura lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :
 1. *Du classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes ex aequo concernées à la stricte condition que toutes les équipes à départager se soit affrontées en match « aller-retour »*
 2. *De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles par les équipes ex aequo concernées à la stricte condition que toutes les équipes à départager se soit affrontées en match « aller-retour »*
 3. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve.
 4. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve.
 5. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-Play s'il en existe un.
 6. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons.
 7. D'un match de barrage sur terrain neutre avec tirs aux buts
- Les équipes classées au même rang **dans des poules différentes** seront départagées dans l'ordre suivant (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y aura lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :
 1. Du nombre de points obtenus à l'issue du championnat
 2. De la différence entre les buts marqués et concédés
 3. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve

COMMISSION DES JEUNES

Règlement challenge U17 2024/2025

4. Du classement au Challenge du Fair-Play s'il en existe un.
5. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
6. D'un match de barrage sur terrain neutre et tirs aux buts

Les 4 premiers critères sont établis avec le même nombre de matchs joués, sinon il sera appliqué le calcul du quotient (3 décimales après la virgule).

IV. Ballon

Le ballon est de taille 5.

V. Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres des championnats U17 est fixée le samedi à 15h.

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.

Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h, accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission départementale des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande et des dates de rattrapage disponibles au calendrier général.

COMMISSION DES JEUNES
Règlement challenge U17 2024/2025

2nd phase U17

2 Accessions en U18 R2 en fin de saison

Brassage LfNA
33 équipes



Brassage District
Niveau 2
32 équipes

↑
Accèdent en D1
(12 équipes)
Accèdent en D2
(24 équipes)
Accèdent en D3
(24 équipes)
Accèdent en D4
(24 équipes)
Accèdent en D5
(10 équipes*)

Brassage District
Niveau 1
29 équipes



* Sous réserve d'éventuel(s) nouveau(x) engagement(s)

Sous-titre

Récapitulatif des accessions U17 district de la Gironde